DEPARTMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

77000

Objet

CLASSEMENT DANS LA VOIRIL
COMMUNALE DES VOIES DE
DE ERTE, PARKINGS ET
ESPACES LIBRES DU LOTISSE
MENT S.C.I. PICEONNIER
ENQUETE PUBLIQUE

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1997 DATE D'AFFICHAGE

21 juan 1977

Nombre de conseillers en exercice

ombre de présents

25

Nombre de votants

27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dex sept

0

le vingt sept juin à 18 heures 30 le Conseil Municipal. légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Btaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LTS. BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOIS: GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, 241. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. VIAUD par M. PAPEAU Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents: MM.

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Vu l'arrêté municipal en date du 28 Février 1977 prescrivant l'enquête publique prévue par le décret Nº 76-790 du 20 Août 1976 qui s'est déroulée du 7 au 21 mars 1977, le dossier de l'affaire ayant été déposé à la Mairie afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses observations le cas échéant.

Vu le registre d'enquête clos à la date du 21 Mars 1977 par M. PERAUDEAU, Commissaire-Enquêteur.

Vu les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur,

Considérant que ces conclusions sont favorables au projet de classement dans la voirie communale des voies de desserte, parkings et espaces libres du lotissement S.C.I. PIGEONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité absolue :

6

- de classer dans la voirie communale les voies de desserte, parkings et espaces libres du lotissement S.C.I. PIGEONNIER et de prendre en charge les aménagements de voirie et les réseaux divers réalisés par les lotisseurs, sous réserve que soit faite la remise en état des trottoirs par les propriétaires, acquéreurs de terrains, dans le lotissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits Ont signé au registre MN. les Hembres Présents.

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT

ARRIVÉE LE

- 8. JUIL. 1977

DELIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. ML)

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE

A. LACHAUD.